

APPENDIX I

Rapport de la sixième session
du Comité exécutif de la Commission de lutte
contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

tenue à
Tripoli, Libye
22 - 24 mai 1978

INTRODUCTION

Se référant à la recommandation relative aux dates et lieux des sessions de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest et de son Comité exécutif et répondant à l'aimable invitation de la Jamahiria, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué à Tripoli du 22 au 24 mai 1978 la sixième session du Comité exécutif.

La session a été ouverte par M. A. Arifi, Président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a vivement remercié la Jamahiria pour l'accueil chaleureux réservé aux participants et les facilités mises à leur disposition. Il a attiré l'attention des participants sur l'importance des questions figurant à l'ordre du jour et plus particulièrement sur l'évolution récente de la situation acridienne et sur les dispositions à prendre dans les circonstances actuelles.

Bureau

Président : M. A. Arifi (Maroc)

Vice-Président : M. S. Allaya (Tunisie)

La rédaction du rapport a été confiée à un comité composé d'un délégué de chaque Etat Membre; MM. J. Roy et N. Mahjoub de la FAO ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

PARTICIPANTS

Membres du Comité exécutif

Algérie

① A. Benabdi
Ingénieur chargé de la lutte antiacridienne
Institut National de la Protection des Végétaux
B.P. 80
El-Harrach
Alger

② T. Nezzal
Ingénieur, Chef de Département des
Expérimentations et Recherches
Institut National de la Protection des Végétaux
B.P. 80
El-Harrach
Alger

Libye

③ M. Taher
Chef de la Section de la Protection des Végétaux
Secrétariat de l'Agriculture
Tripoli

④ F.M. Karra
Chef du Bureau de la lutte antiacridienne
Section de la Protection des Végétaux
Secrétariat de l'Agriculture
Tripoli

⑤ A. Naji
Section de la Protection des Végétaux
Secrétariat de l'Agriculture
Tripoli

Maroc

⑥ A. Arifi
Directeur par intérim de la Recherche Agronomique
Chef de la Division des Contrôles techniques et phytosanitaires
Direction de la Recherche Agronomique
B.P. 415
Rabat

⑦ A. Hafraoui
Chef du Service central de la Protection des Végétaux
et de la lutte antiacridienne
Direction de la Recherche Agronomique
B.P. 415
Rabat

Tunisie

⑧ S. Allaya
Sous-Directeur de la Défense des Cultures
30, rue Alain Savary
Tunis

Observateur

Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)

- ① D. Affoyon
Directeur Technique de l'OCLALAV
B.P. 1066
Dakar, Sénégal

Fonctionnaires de la FAO

- J.L.H. Roy
Fonctionnaire Principal
Acridiens, migrateurs nuisibles et opérations d'urgence
Service de la protection des végétaux
① Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

- N. Mahjoub
Fonctionnaire régional (lutte antiacridienne)
② c/o PNUD
B.P. 823
Alger, Algérie

Interprètes

- A. Ben Aneur
C. Bekalti
⑤ A. Salem
N. Chalabi
S. Saheb-Ettaba

Traducteur

- ① Z. Abdul Malek

Secrétaires

- ① A. Alexander, Mlle.
② G. Kosman

$$8 + 1 + 2 + 5 + 1 + 2 = 19$$

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Comité de rédaction
4. Questions techniques et scientifiques :
 - (a) Formation et bourses
 - (b) Manuel sur le criquet pèlerin
 - (c) Emploi des satellites pour améliorer les techniques de prospection acridienne
 - (d) Questions diverses d'ordre technique
5. Comptes annuels pour 1977 et programme de travail et budget pour 1978
6. Election du Président et du Vice-Président pour l'exercice 1978/79
7. Lieu et date de la prochaine session
8. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

Formation et bourses

1. Les dernières bourses d'étude au titre du projet interrégional de formation à la lutte contre les ennemis des cultures et spécialement à la lutte contre le criquet pèlerin et aux recherches sur cet acridien (INT/71/030) ont été attribuées et arriveront à leur terme en 1978.

- M. Benkara Mostefa a bénéficié d'une prolongation de bourse jusqu'en mai 1978, afin de lui permettre de passer sa thèse de doctorat de 3ème cycle retardée en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

- M. M.M. B'Chir a bénéficié d'une prolongation de bourse jusqu'en août 1978, afin de terminer son Doctorat d'Etat en France. M. M.M. B'Chir est un scientifique de haut niveau. Il mène des travaux de recherche d'un grand intérêt sur les nématodes.

A l'issue de ces bourses, tous les fonds disponibles sur le Projet INT/71/030 auront été épuisés.

2. Une bourse de 10 mois sur le Trust Fund No. 9169, avec une extension possible de 2 mois, a été attribuée à M. Boudegzdame de l'Algérie, pour l'année universitaire 1977-1978. M. Boudegzdame suit les cours de l'Université de Paris et a été rattaché au laboratoire du Professeur Verdier.

3. Conformément aux recommandations de la sixième session du Comité, un effort a été entrepris pour la formation de techniciens de niveau moyen dans les domaines suivants :

(a) Prospection et lutte antiacridiennes - Quatre cours de formation de courte durée ont été organisés dans les pays de la Commission. Trois se sont déjà déroulés avec succès :

Algérie	:	24 - 29 décembre 1977
Maroc	:	6 - 11 février 1978
Libye	:	18 - 23 mars 1978

La formation en Tunisie est prévue du 26 juin au 1er juillet 1978.

Dans l'un des cas (Libye) le cours de formation a été suivi d'une prospection conjointe - Algérie, Libye et Tunisie - sur le terrain, ce qui a donné la possibilité d'apporter une suite pratique aux cours théoriques dispensés dans un centre. Ce genre de formule est recommandé dans toute la mesure où les calendriers d'activités et les conditions écologiques le permettent.

(b) Utilisation et entretien des postes de radiophonie - Parallèlement à l'effort poursuivi pour rendre le réseau radiophonique antiacridien plus sûr et plus efficace avec une révision périodique des postes émetteurs-récepteurs, avec le concours d'un consultant FAO, un cours de formation sera organisé à Tunis pour le personnel radio des pays de la Commission. Cette formation se déroulera du 8 au 27 juin au Ministère de l'Agriculture de Tunisie (Protection des Végétaux). Il est prévu que 12 stagiaires environ suivront cette formation dispensée par le consultant FAO.

La formation dispensée et les programmes futurs ont fait l'objet d'un long débat résumé ci-après :

4. Les conclusions et recommandations du Comité à sa dernière session, en particulier, les paragraphes 4, 5 et 6 ont été rappelées.

5. En ce qui concerne la formation supérieure, le Comité a recommandé que la formation générale de base soit de préférence assurée par les pays membres.

La spécialisation des personnels de haut niveau dans les différents domaines d'activités antiacridiennes devrait être assurée par des stages d'une durée limitée n'excédant qu'exceptionnellement une année afin de répondre aux besoins de chaque pays.

6. Il a été proposé que pour les techniciens de niveau moyen, les cours de formation collectifs habituellement organisés soient d'une plus longue durée, n'excédant pas un mois. Ces cours devraient être dispensés au niveau régional. La proposition du représentant de la Libye d'accueillir le premier de ces cours en ce pays en 1979 a été retenue. Les cours suivants se dérouleront successivement dans les différents pays de la région.

7. La nécessité de déterminer le calendrier des cours en fonction des périodes favorables aux travaux pratiques devant se dérouler sur le terrain à l'issue des cours théoriques, a été soulignée.

8. En ce qui concerne les cours de formation pour les opérateurs et réparateurs radio, il a été admis que les cours dispensés par la Commission étaient complémentaires à une formation de base devant être assurée par les pays eux-mêmes; les cours dispensés par la Commission ayant pour objectif de familiariser les opérateurs avec les équipements employés en lutte antiacridienne.

9. Une coopération avec les instituts et universités a été recommandée afin d'intéresser, aussi souvent que possible, ces établissements aux travaux de recherches et de formation antiacridiennes.

10. Enfin, le Comité a de nouveau souligné la nécessité de procéder à des évaluations périodiques des besoins des Etats Membres de manière à ce que le programme de formation des cadres antiacridiens repose sur des données actualisées.

Manuel antiacridien

11. Le texte du manuel antiacridien a été soumis aux Etats Membres de la Commission pour commentaires. Afin d'achever rapidement la préparation de ce document, d'une grande utilité, le Comité a décidé que les différents Etats Membres fourniraient leurs observations sur le texte proposé dans un délai de trois mois. Après ce délai, le texte définitif sera élaboré par le Fonctionnaire régional. Les deux versions (arabe et française) seront publiées par les soins de la FAO.

Utilisation des satellites pour l'amélioration de la lutte antiacridienne

12. Au cours de la sixième session de la Commission, tenue à Rabat en mai 1977, l'état d'avancement des travaux sur l'emploi des satellites pour améliorer les techniques de prospection a été examiné. Les résultats obtenus ont été exposés à la réunion du Comité FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin qui s'est tenue à Rome en octobre 1977.

La participation de la Commission à cette expérimentation avait été fixée à 20.000 \$E.U. pour deux ans (1976-1977).

Ce programme a été mené à bonne fin et les résultats des travaux ont été publiés dans trois rapports disponibles actuellement en français et en anglais.

13. Le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin a adopté une proposition de projet pour l'étude des possibilités d'utilisation opérationnelle des techniques mises au point, dans une région couvrant l'ensemble des zones saisonnières de reproduction du criquet pèlerin. Il a été proposé que ce projet soit basé à Téhéran qui dispose de toutes les facilités souhaitables pour la réception et l'interprétation des images des satellites. Toutefois, le DLCC a considéré qu'il était souhaitable de poursuivre en Afrique du Nord-Ouest les

travaux entrepris au cours des deux dernières années pour la mise au point d'un projet régional opérationnel. En conséquence, il a été demandé à la FAO d'examiner les possibilités de financer un tel projet, soit sur le Fonds de dépôt de la Commission de l'Afrique du Nord-Ouest, soit en faisant appel à d'autres sources de financement.

14. Afin de répondre à cette dernière recommandation un certain nombre de dispositions ont été prises :

(i) des financements ont été recherchés auprès de différents donateurs. Ces démarches n'ont pas encore abouti.

(ii) il est apparu que la réalisation d'un programme nord-ouest africain sur les satellites était liée, tout d'abord, à la possibilité de recruter, de former et d'installer en Afrique du Nord-Ouest un spécialiste capable d'entreprendre et de mener d'une façon permanente les travaux envisagés. On se référera à ce sujet au rapport de la sixième session de la Commission (1977, paragraphe 15) qui avait demandé aux Etats Membres de présenter un candidat à une bourse de formation dans le domaine de l'utilisation des satellites pour l'amélioration des prospections acridiennes.

Après de nombreuses démarches, il est devenu évident que le recrutement de ce futur spécialiste posait des problèmes complexes ayant trait au niveau et au type de connaissances de base requises et, surtout, à la stabilité, à l'issue de la période de formation proprement dite, de l'emploi ainsi créé. La proposition de l'Institut National de la Protection des Végétaux de l'Algérie de détacher un de ses employés pour recevoir la formation envisagée, est apparue comme susceptible de répondre d'une façon satisfaisante à ces différentes questions. La formation de ce stagiaire, dont les activités normales sont et resteront du domaine de la protection des végétaux, pourra être conduite de la sorte avec souplesse et avec les meilleures chances d'efficacité. Elle ne sera pas nécessairement dispensée pendant une période fixe et continue mais elle s'inscrira plutôt dans le cadre des activités normales de ce fonctionnaire en associant les études aux travaux d'application sur le terrain. Un programme dans ce sens a été préparé qui devrait s'étager sur une période de 15 à 18 mois. Des stages successifs à Rome et dans les centres de réception et d'interprétation des images de satellites, ont été prévus.

(iii) il serait souhaitable qu'une carte géomorphologique et des potentialités acridiennes, à partir d'une mosaïque d'images Landsat, soit préparée, dès que possible, pour l'Afrique du Nord-Ouest. La réalisation de ce travail demandera le concours d'un spécialiste de la photo-interprétation pendant environ un mois. Ce spécialiste devra être rétribué. Si cette carte pouvait être préparée en temps voulu et produite en plusieurs exemplaires, elle permettrait d'entreprendre un exercice d'application des techniques de télédétection des satellites, en fin de période de formation du stagiaire de l'I.N.P.V., au printemps 1979. La réalisation de cet essai de travail à échelle réelle est liée à la disponibilité des fonds nécessaires, en temps voulu.

(iv) des appareils pour l'interprétation des images de satellites en Afrique du Nord-Ouest devront être acquis dès que les moyens financiers nécessaires à cet achat seront disponibles. Les services de consultants pour une courte période seront nécessaires pour l'installation et la mise en service de ces appareils. Là encore, il serait souhaitable que les équipements prévus soient en place à Alger avant le printemps 1979 afin que des essais d'exploitation des images puissent être tentés en Afrique du Nord-Ouest, simultanément avec une phase formation/expérimentation qui pourrait se dérouler à Rome avec l'appui des services de l'Unité de Télédétection de la FAO.

(v) bien entendu, l'acquisition d'images de satellites NOAA et Landsat doit être également prévue au budget pour la période opérationnelle.

15. A l'examen de l'ensemble de ce plan pour la mise au point de l'exploitation des images de satellite en Afrique du Nord-Ouest, il apparaît que son financement devrait être effectif dès juin/juillet 1978. Le montant des fonds nécessaires évalué à 40.000 \$, à l'issue de la vingt-et-unième session du DLCC, se décomposait comme suit :

Fonctionnement

(a) Formation (1 spécialiste) - Bourse (RSU Rome)	5.700	
- Voyages et stages extérieurs	5.200	
- Matériels et documentation	1.000	
	<u>11.900</u>	11.900
	=====	
(b) Voyages consultant Algérie :		
Carte géomorphologique (P-4 : 1 semaine)	1.100	
Spécialiste météo (P-5 : 1 semaine)	1.200	
Spécialiste équipement (P-5 : 1 semaine per diem, voyage-fonctionnaire FAO)	700	
	<u>3.000</u>	3.000
	=====	
(c) Rédaction carte géomorphologique Rome - 4 semaines		4.000
(d) Images et fournitures diverses		1.100
		<u>20.000</u>
		=====
 <u>Equipements</u>		
1 additive-viewer		<u>20.000</u>
		=====
	Total dépenses	<u>40.000</u>
		=====

16. Le Comité a examiné l'état d'avancement de cette proposition et a étudié les différentes questions relatives à son exécution.

Il a approuvé les mesures prises pour assurer la formation du stagiaire de l'I.N.P.V. de l'Algérie, laquelle commencera au début du mois de juin à Rome et se poursuivra conformément au programme établi.

17. Le Comité souhaite que la FAO poursuive ses démarches pour obtenir une assistance complémentaire extérieure en vue de financer les autres activités prévues au programme, les disponibilités du Fonds de dépôt de la Commission étant très limitées.

18. Le Comité a souligné l'importance qu'il attache à la réalisation de ce programme, dans le cadre du développement de la coopération régionale, pour l'amélioration de la prospection et de la lutte antiacridienne.

Questions diverses

19. Le Comité a reconnu les avantages pouvant être attendus de la mise en place d'un réseau de téléscripateurs dans les pays membres de la Commission, particulièrement dans la situation acridienne actuelle qui exige une transmission sans délais des informations sur les mouvements du criquet pèlerin et sur les mesures de lutte à prévoir.

20. Le Comité a recommandé, en conséquence, que le secrétariat de la Commission puisse disposer d'un téléscripteur assurant la centralisation et la diffusion des informations transmises par les services antiacridiens nationaux.

21. Le Comité a été saisi d'une proposition de la Libye tendant à créer des unités de prospection et éventuellement de lutte au niveau régional. Cette question d'un grand intérêt, doit cependant être abordée avec toutes les précautions souhaitables de manière à éviter que les différents pays de la région n'aient le sentiment d'être déchargés de leurs responsabilités en matière de lutte antiacridienne. Les unités dont la création est proposée ne devraient constituer, en réalité, qu'un supplément au dispositif antiacridien actuel. En conséquence, préalablement à toute création éventuelle, il conviendrait que les Etats mettent sur pied des équipes de prospection exclusivement antiacridiennes pouvant être regroupées pour intervenir en commun lorsque la situation acridienne l'exige sur un point quelconque de la région.

Programme de travail et budget et comptes annuels

Budget et dépenses pour la période 1973-77 et pour 1978-82

22. Le budget pour 1973-77, approuvé par la Commission à sa première session et par le Comité financier de la FAO en 1972, ainsi que les dépenses annuelles effectives jusqu'en 1977 figurent à l'Annexe I. Le budget annuel pour la période quinquennale 1978-82, tel qu'il a été approuvé par la cinquième session, en 1976, et approuvé par le Comité financier de la FAO à sa trente-huitième session, en octobre 1976, figure à l'Annexe II.

Contributions au Fonds de dépôt No. 9169 de la Commission

23. La situation au premier mars 1978 figure à l'Annexe III. Les pays membres sont priés de se mettre en règle le plus tôt possible.

Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1976

24. A sa cinquième session tenue à Rome en juillet 1976, la Commission avait approuvé les comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1976. Ces comptes ont été depuis lors définitivement arrêtés et certifiés, sans modification, par les commissaires aux comptes de la FAO (voir Annexe I).

Comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1977

25. L'Annexe IV donne un état des comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1977. Les chiffres sont provisoires en ce sens qu'ils doivent être examinés par les commissaires aux comptes de la FAO.

26. En 1977, les dépenses au titre du personnel, des services contractuels (Impressions), de fournitures et d'équipements ont dépassé le budget total approuvé et les fonds supplémentaires nécessaires ont été prélevés sur le solde non alloué des réserves, ainsi que l'avait autorisé la Commission à sa première session en 1971.

Projet de recherche pour l'emploi des satellites

27. Lors de ses quatrième et cinquième sessions tenues en 1975 et 1976, la Commission a approuvé une dépense de 20.000 dollars à titre de contribution à ce projet et a demandé que la ventilation des dépenses soit présentée dans les comptes de 1977 (paragraphe 23). Cette contribution a été utilisée en 1975-77 comme suit :

	<u>Total</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
Consultants	4.543	-	-	4.543
Voyages	6.985	1.216	4.758	1.011
Images	4.381	-	51	4.330
Rapports	527	-	-	527
	<u>16.436</u>	<u>1.216</u>	<u>4.809</u>	<u>10.411</u>
	=====	=====	=====	=====

28. Le secrétariat a fourni au Comité des renseignements sur l'utilisation du Fonds de dépôt pendant la période 1973-1977. Au cours de ces cinq années les réserves du Fonds se sont progressivement réduites. Les versements au titre de la contrepartie au projet inter-régional PNUD/FAO pour la formation, le financement des expérimentations pour l'emploi des satellites, les achats récents de matériels roulants ont contribué à la réduction de ces réserves, qui se limitaient au début de l'année budgétaire de 1978 à un solde de 50.567 \$.

29. Il convient donc, compte tenu des effets de l'inflation, de surveiller très attentivement l'exécution du budget et de maintenir les dépenses effectuées dans la limite des prévisions budgétaires et des disponibilités financières réelles. Il est rappelé à ce sujet les instructions du Comité de finance de la FAO qui a souligné, au cours de sa trente huitième session, "que les engagements à la charge du Fonds de dépôt ne devaient à aucun moment dépasser les contributions effectivement promises et reçues" (cf. paragraphe 24 du Comité exécutif de la sixième session de la Commission, 1977).

30. En conséquence, le Comité a recommandé :

- (i) que les Etats s'acquittent de leurs contributions dans les meilleurs délais possibles;
- (ii) que pour le moment les Etats Membres prennent à leur charge l'acquisition des matériels lourds tels que les véhicules. Les matériels déjà commandés restent à la charge du Fonds de dépôt;
- (iii) que les fonds disponibles sur le budget soient réservés en priorité à la formation des personnels et à la fourniture des pièces détachées et des petits matériels ne pouvant être acquis localement.

31. Le Comité a également souhaité que les possibilités d'achat sur place des différentes fournitures, soient considérées par la FAO, à chaque fois que les prix de revient sont compétitifs, afin de réduire les délais souvent excessifs des livraisons en provenance de l'extérieur.

32. Le Comité a recommandé, en outre, que d'autres modes de financement soient étudiés pour l'acquisition et éventuellement la mise en oeuvre de moyens antiacridiens nationaux opérant, en cas de besoin, au niveau régional. (Cf. paragraphe 31 ci-dessus). Cette étude a été confiée au secrétariat régional qui présentera ses propositions aux Etats Membres au cours de la prochaine session de la Commission.

Election du Président et du Vice-Président

33. Le Comité a élu la Jamahiria et le Maroc respectivement à la Présidence et à la Vice-Présidence pour 1978-79.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

34. Normalement, la session du Comité exécutif précède celle de la Commission. Il a été recommandé de continuer à suivre cette pratique, à moins que le Comité exécutif ne se réunisse en session extraordinaire.

ANNEXE I

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÉLERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

FONDS DE DÉPÔT No. 9169

Budget et dépenses pour la période quinquennale 1973-77

	Budget approuvé	Dépenses				
	1973-1977	1973	1974	1975	1976	1977
<u>Recettes</u>						
Solde au 1er janvier	-	186,344	183,319	162,866	97,945	48,047
Contributions	61,000	60,181	80,881	63,294	60,199	94,065
<u>Total</u>	<u>61,000</u>	<u>246,525</u>	<u>264,200</u>	<u>226,160</u>	<u>158,144</u>	<u>142,112</u>
<u>Dépenses</u>						
<u>Personnel</u>						
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagés pour de courtes durées	6,000	6,779	15,336	14,165	15,556	21,225
<u>Voyages</u>						
Délégués, équipes, participation de fonctionnaires de la FAO aux sessions, coordination régionale, consultants	23,000	4,621	4,051	4,027	4,402	13,134
<u>Services contractuels</u>						
Impression, rapports	3,000	2,225	2,368	4,846	5,585	6,610
<u>Frais généraux</u>						
Divers	4,000	410	2,711	1,181	2,342	2,531
<u>Fournitures et matériel</u>						
Pour les prospections sur le terrain, carburants et lubrifiants, entretien des véhicules	3,000	1,450	716	3,321	1,610	19,032
<u>Equipement</u>						
Pour les projets de terrain	4,000	21,166	-	32,218	30,237	15,877
<u>Bourses et dons</u>						
Formation individuelle et collective	10,000	18,793	19,848	15,869	2	1,894
	53,000	55,444	45,030	75,627	59,734	80,303
<u>Coût des services afférents au projet (14%)</u>	<u>2,420</u>	<u>7,762</u>	<u>6,304</u>	<u>10,588</u>	<u>8,363</u>	<u>11,242</u>
	60,420	63,206	51,334	86,215	68,097	91,545
<u>Contribution au projet de formation</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>50,000</u>	<u>42,000</u>	<u>42,000</u>	<u>-</u>
<u>Total des dépenses</u>	<u>60,420</u>	<u>63,206</u>	<u>101,334</u>	<u>128,215</u>	<u>110,097</u>	<u>91,545</u>
Solde au 31 décembre		183,319	162,866	97,945	48,047	50,567

La Commission, à sa première session tenue en 1971, a recommandé, en cas de besoin, de procéder à des virements à partir d'autres postes budgétaires ou d'utiliser le solde non alloué du Fonds de dépôt, pour se procurer les fonds nécessaires.

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

FONDS DE DEPOT No. 9169

Budget annuel pour la période quinquennale 1978-82

<u>Recettes</u>	
Contributions annuelles	80,000
<u>Dépenses annuelles</u>	
<u>Personnel</u>	15,000
<u>Voyages</u>	4,000
<u>Services contractuels</u>	4,000
<u>Frais généraux</u>	2,000
<u>Fournitures et matériel</u>	4,000
<u>Equipement</u>	20,000
<u>Bourses et formation</u>	20,000
	<hr/>
	69,000
<u>Coût des services afférents</u>	
<u>au projet (14%)</u>	9,660
	<hr/>
	78,660
<u>Solde non alloué</u>	1,340
	<hr/>
Total	80,000
	<hr/> <hr/>

ANNEXE III

Fonds de dépôt 9169.00 - International - Criquet pèlerin - Commission de lutte
contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

Etat des comptes au 1er mars 1978

	<u>Contribution annuelle</u>	<u>Contributions à recouvrer</u>		
		<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
Algérie	22,000	-	22,000	22,000
Libye	25,000	-	25,000	25,000
Maroc	20,000	-	20,000	20,000
Tunisie	13,000	10,987	13,000	23,987
		<u>10,987</u>	<u>80,000</u>	<u>90,987</u>

ANNEXE IV

FONDS DE DEPOT - PROGRAMME ORDINAIRE

Fonds de dépôt 9169.00 - International - Criquet pèlerin - Commission de lutte
contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

Etat des comptes au 31 décembre 1977
(exprimés en dollars des Etats-Unis)
(provisoire)

Recettes

Solde au 1er janvier 1977		48,046.88
Le Gouvernement d'Algérie	22,000.00	
Le Gouvernement de Libye	50,000.00	
Le Gouvernement du Maroc	20,000.00	
Intérêts crédités	2,065.38	
		<u>94,065.38</u>
		142,112.26

A déduire :

Dépenses en 1977

Personnel	21,225.39	
Voyages officiels	13,134.24	
Services contractuels	6,609.63	
Frais généraux	2,530.79	
Fournitures et matériel	19,032.07	
Mobilier et équipement	15,877.02	
Acquisition et amélioration des locaux	-	
Bourses d'études, dons et contributions	1,893.73	
	<u>80,302.87</u>	
Coût des services afférents au projet (14%)	11,242.37	
		<u>91,545.24</u>
Solde au 31 décembre 1977		<u>50,567.02</u>

FONDS DE DEPOT No. 9169

Détails des Dépenses en 1977

10.	<u>Personnel</u>	
	Réunion de la Commission (interprètes, techniciens)	11,951
	Consultant (projet recherche satellite)	4,531
	Assistance temporaire 1976	4,493
	Cours de formation Alger 1977	250
		<hr/>
		21,225
20.	<u>Voyages</u>	
	Réunion de la Commission (Délégués, personnel Hq.)	3,902
	Projet recherche satellite	1,012
	Coordination régionale et interrégionale	2,512
	Liquidations frais voyage 75/76	5,708
	(réduction budget PNUD - REM/70/433)	<hr/>
		13,134
30.	<u>Services contractuels</u>	
	Rapports, traduction, impression	6,083
	Rapport projet satellite	527
		<hr/>
		6,610
40.	<u>Frais généraux</u>	
	Réunion de la Commission	600
	Frais de secrétariat	1,931
		<hr/>
		2,531
50.	<u>Fournitures et matériel</u>	
	<u>Algérie</u> : pièces de rechange Land Rover	6,818
	<u>Libye</u> : Matériel prospection	1,352
	<u>Maroc</u> : Matériel prospection	344
	pièces de rechange Land Rover	522
	<u>Tunisie</u> : Matériel prospection	814
	pièces radio	315
	Matériel secrétariat (réduction budget PNUD-REM/70/433)	4,612
	" cours de formation Alger	50
	Images projet de recherche satellite	4,205
		<hr/>
		19,032
60.	<u>Equipement</u>	
	<u>Maroc</u> : Land Rovers (2)	14,202
	Instrument radio	78
	<u>Tunisie</u> : Radio	1,236
	Réunion de la Commission	236
	Projet de recherche satellite (imageries)	125
		<hr/>
		15,877
70.	<u>Bourses et dons</u>	
	Bourse Boudegzdame (Algérie)	1,894
		<hr/>
		1,894

ANNEXE VI

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

- AGP:DL/NWA/X/78/1 - Sixième session du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest - Ordre du jour provisoire annoté
- AGP:DL/NWA/X/78/2 - Formation et bourses
- AGP:DL/NWA/X/78/3 - Emploi des satellites pour améliorer les techniques de prospection
- AGP:DL/NWA/X/78/4 - Programme de travail et budget et comptes annuels
-
- AGP:DL/NWA/78/1 - Septième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest - Ordre du jour provisoire annoté
- AGP:DL/NWA/78/2 - Résumé de la situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest durant l'année 1977
- AGP:DL/NWA/78/3 - Moyens de prospection et de lutte

ALGERIE

I. MATERIEL ROULANT

APPENDIX II

Type	Nombre	Année de mise en service	Kilométrage	Etat	Remplacement prévu en ..	Utilisation	Lieu de stockage ou de service	Equipement accessoires (radio-pulvérisateur)
1. Véhicules légers de prospection	3	1973	-	Bon	1978	8	Prospection	4 radios
	8	1976	-	Bon	-		Réservé CM Alger	
	17	1978	-	Bon	-			
2. Véhicules moyens (500 Kg à 2 T de charge utile)	67	1969	Moyenne de 4 000 Km	Bon	-	Néant	Alger	24 poudreuses
								24 pulvérisateurs
3. Véhicules lourds (de + de 2 T de charge utile)	30	1969	Variable	Bon	-	Néant	Alger	

ALGERIE

II. AERONEFS

	Type	Nombre	Année de mise en service	Potentiel		Base	Equipement de traitement
				Cellule	Moteur		
1. Hélicoptère							
2. Appareils à ailes fixes	Grumman	11	1975	-	-	Alger	Rampe de pulvérisation

ALGERIE

I.L.I. MATERIEL DE TRAITEMENT

Type	Nombre	Etat	Remplacement prévu en ...	Lieu de stockage ou de service	Utilisation
1. Poudreuse: (a) à main (b) à moteur (i) portable (ii) sur véhicule	26	Bon	1979	Alger et Silet	
2. Pulvérisateurs (a) à main (b) à moteur (i) portable (ii) sur véhicule (c) pulvérisateurs sur pot échappement	24	Bon	1979	Alger et Silet	

A L G E R I E

IV. INSECTICIDES

	Nom et formulation	Concentration (% m.e)	Litres/Kg	Année de production	Conditionnement (fûts, sacs, Kg)	Vérification efficacité (date)	Lieu de stockage
Poudre	HCH	20 %	30 000 cc	1965	Sacs de 25 Kg	-	Territoire
Produit mouillable							
Produit émulsifiable							
Solution huileuse	Malathion	50 %	500 000 L	1969	Fûts de 200 L	-	"
Appâts empoisonnés	HCH	20 %	5 000 cc	1973	Sacs de 40 Kg		

LIBYE

I. MATERIEL ROULANT

	Type	Nombre	Année de mise en service	Kilométrage	Etat	Remplacement prévu en ..	Utilisation	Lieu de stockage ou de service	Equipements accessoires (radio-polyvériel-satélite)
1. Véhicules légers de prospection	Toyota Land Cruiser	10	1976	1 500	Bon	1980	Prospection	Tripoli	4 équipés d'radio - 2 partant des poudres
2. Véhicules moyens (500 Kg à 2 T de charge utile)									
3. Véhicules lourds (+ de 2 T de charge utile)	Mercedes	10	1977	10 000	Très bon	1983	Transport des produits et matériel de traitement	Tripoli	5 équipés d'autonomie

II. AERONEFS

Type	Nombre	Année de mise en service	Potentiel		Base	Equipement de traitement
			Cellule	Moteur		
1. Hélicoptère						
2. Appareils à ailes fixes						
					Possibilité de faire appel aux sociétés spécialisées et aux projets de développement agricole	

LIBYE

III. MATERIEL DE TRAITEMENT

Type	Nombre	Etat	Remplacement prévu en ...	Lieu de stockage ou de service	Utilisation
1. poudreuses (a) à main (b) à moteur (i) portable (ii) sur véhicule	16	Bon	Selon usage	Tripoli	
2. Pulvérisateurs (a) à main (b) à moteur (i) portable (ii) sur véhicule	13	Bon	Selon usage	Tripoli	
3. Pulvérisateurs sur pot échappement	35	Moyen	Selon usage	Tripoli	

LIBYE

IV. INSECTICIDES

	Nom et formulation	Concentration (% m.v.)	Litres/Kg	Année de production	Conditionnement (fûts, sacs, Kg, etc.)	Vérification efficacité (date)	Lieu de stockage
Poudre	Gamexon	2 6 %	50 T	1976	Fûts de 35 Kg	1970	Tripoli
Produit mouillable	Savin	50 %	15 T	1976	Paquets de 1 Kg	1980	"
Produit émulsifiable	Malathion	50 %	10 T	1976	Bidon de 1 L	1979	"
	Sumithin	50 %	15 T	1976	Bidon de 1 L	1970	"
Solution huileuse	Gamexon	15 %	10 T	1976	Fûts de 25 Kg	1980	"

I. MATERIEL ROULANT

	Type	Nombre	Année de mise en service	Kilométrage	Etat	Remplacement prévu en ..	Utilisation	Lieu de stockage ou de service
1. Véhicules légers de prospection	109	17	-	-	Bon	-	-	Provinces du Sud Agadir
	R.12	1			"			
	R.4	1			"			
	R.4	1			"			
2. Véhicules moyens (500 Kg à 2 T de charge utile)								
3. Véhicules lourds (de 2 T de charge utile)	Saviem							
	S.7 à Rideles	5						
	S.7 citerne	10						
	Berliet D.L.6.	1						

M A R O C

II. AERONEFS

	Type	Nombre	Année de mise en service	Potentiel		Base	Equipement de traitement
				Cellule	Moteur		
1. Hélicoptère							
2. Appareils à ailes fixes	En fonction de l'importance des invasions, mais PA 18 ou PA 25 peuvent être immobilisés.					Casablanca	Rampe ou micronair

M A R O C

III. MATERIEL DE TRAITEMENT

Type	Nombre	Etat	Remplacement prévu en ...	Lieu de stockage ou de service	Utilisation
1. Poudreuses (a) à main (b) à moteur (i) portable (ii) sur véhicule	3	Mauvais	1978	Aït Melloul	Son, appât ou HCH poudre.
2. Pulvérisateurs (a) à main (b) à moteur (i) portable (ii) sur véhicule	2	Mauvais	1978/1979	Aït Melloul	Atomiseur monté pour DDWP
3. Pulvérisateurs sur pct échappement					

M A R O C

IV. INSECTICIDES

	Nom et Formulation	Concentration (% p.p.a)	Litres/Kg	Année de production	Conditionnement (fûts, sacs, Kars)	Vérification efficacité date	Lieu de stockage
Poudre	HCH	3 %	696 T				
Poudre mouillable	HCH	10 %	396 000 L				
		15 %	877 000 L				
	Malathion	14 %	227 400 L				
	Parathion	50 %	2 316 L				
Produit émulsifiable	Parathion	1,25%	169 T				
	Dieldrin		5 600 L				
	DDVP	93 % 4 % 3 %	48 600 L 10 000 L 5 000 L				
Solution huileuse	Diazin	95 %	1 000 L				
	Dieldrin	25 %	4 600 L				
	Solvarithion	25 %	946 000 L				

TUNISIE

I. MATERIEL ROULANT

Type	Nombre	Année de mise en service	Kilométrage	Etat	Remplacement prévu en ...	Utilisation	Lieu de stockage ou de réparation	Equipements accessoires (radio-pulvérisateur)
1. Véhicules légers de prospection	4	1975	13 000	Bon	1981	prospection	Tunis	2 L.R équipés de radio
				"	1981	"	"	
				"	1981	"	"	
				moyen	1979	"	"	
2. Véhicules moyens (500 Kg à 2 T de charge utile)	2	1975	10 000	Bon	1985	traitement d'urgence	Tunis	
				Bon	1985	Poudrage ou pulvérisation	"	
3. Véhicules lourds (de + de 2 T de charge utile)	1	1975	40 000	Bon	1985	Transport produits et prospection	Tunis	

TUNISIE

II. AERONEFS

	Type	Nombre	Année de mise en service	Potentiel		Base	Equipement de traitement
				Cellule	Moteur		
1. Hélicoptère							
2. Appareils à ailes fixes	Grumman de 1100 Litres de capacité.	6	1976	Assez bon état	Assez bon état	Tunis	Pulvérisateurs et poudrage.

T U N I S I E

III. MATERIEL DE TRAITEMENT

	Type	Nombre	Etat	Remplacement prévu en ...	Lieu de stockage ou de service	Utilisation
1. Poudreuses	Hudson	275	Bon		Tunis/Sfax	
	Perlers Casting					
(a) à main						
(b) à moteur						
(i) portable	Civien	80	"			
(ii) sur véhicule						
2. Pulvérisateurs	Berthoud	116	Bon			
	Solo	56	"			
(a) à main						
(b) à moteur						
(i) portable						
(ii) sur véhicule	600 l	11	"		Tunis	
3. Pulvérisateurs sur pot échappement		3	"			

T U N I S I E

IV. INSECTICIDES

	Nom et formulation	Concentration (% m.a)	Litres/Kg	Année de production	Conditionnement (fûts, sacs)Kgs	Vérification efficacité (date)	Lieu de stockage
Poudre	HCH	24 %	400 000 Kg	1974	Sacs de 25 Kg	1977	Tunis Sfax
Poudre mouillable							
Produit émulsifiable	Malathion ULV	96 %	75 000 l	1976	Fûts de 50 l et de 200 l.	1977	Tunis Sfax
Solution huileuse							